

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	21
Votants par procuration	7
Absents	14
Total des votes	28

7. Finances locales  
7.10 Divers

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du cinq décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BIERRY, M. BOISSY, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. CHEVREAU, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL Mme MALBRANCHE, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON.

Secrétaire de séance : M. CANTELOUP

Absent(s) excusé(s) : M. ANFRAY, M. BERNARD, M. BURET, M. GUENNI, Mme JEAMMET, Mme KOUZIAEFF, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, M. MAUVIEUX, M. MESNIER, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme VANNIER, M. VOLLAIS.

Procurations : M. ANFRAY à Mme MOUCHEL, M. BERNARD à M. DARMOIS, M. BURET à Mme DUTILLOY, M. GUENNI à M. CANTELOUP, Mme JEAMMET à Mme GAUTIER, M. MESNIER à M. TIMON, Mme QUESNEY à Mme ROSA

### **del\_0102-2023\_Annulation de la création d'un budget annexe pour le théâtre l'Eclat**

*Elu rapporteur : A. DARMOIS*

La délibération n°3-2021 du 17 février 2021 prévoyait la création d'un budget annexe pour le théâtre l'Eclat au titre de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » et du cahier des charges.

Le suivi des dépenses et recettes du théâtre étant suivies via sa comptabilité fonctionnelle et analytique, il est proposé d'annuler la création d'un budget annexe.

**VU** la délibération n°3-2021 du 17 février 2021 portant création du budget annexe du théâtre,

**VU** la délibération n° 106 du 23 septembre 2020 portant l'attribution de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national, art, enfant et jeunesse » pour le théâtre l'Eclat,

**Considérant** le suivi des dépenses et recettes du théâtre étant suivies via sa comptabilité fonctionnelle et analytique.

*Le Conseil Municipal*  
*Après en avoir délibéré,*  
*A l'unanimité,*  
*Décide,*

- **D'ANNULER** la délibération n°3-2021 du 17 février 2021 au sujet de la création du budget annexe du théâtre « L'Eclat »

Le Secrétaire de Séance

Christophe CANTELOUP



Fait à PONT-AUDEMER, le 11 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS

